



## MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE SECURITE

Mesdames, Messieurs les Exposants,

La commission départementale de sécurité de Paris a récemment pris de nouvelles dispositions en termes de contrôle des **structures suspendues** (tous éléments élingués : ponts lumières, structures lourdes, ...).

Le cahier des charges de sécurité du Parc de Paris Porte de Versailles a donc été modifié. Il est maintenant **OBLIGATOIRE** de faire contrôler et attester par un organisme agréé lesdites structures avant la montée à l'accroche, afin d'obtenir et de pouvoir présenter un procès-verbal de stabilité.

Ce document vous sera demandé par le chargé de sécurité avant l'ouverture du salon.

Reed Expositions France a référencé la société ANCO pour « **FRANCHISE EXPO PARIS** ». Vous pouvez contacter l'organisme de votre choix, mais nous vous recommandons la société ANCO qui sera présente pendant le montage du salon et qui est à votre disposition pour toute demande de devis.

**ANCO**

M. Frédéric JOUCREAU

Téléphone : 06 74 70 98 42

Mail : [frederic@anco75.fr](mailto:frederic@anco75.fr)

Nous vous souhaitons une bonne préparation de votre salon.

Cordialement.

L'équipe Technique.

[service-technique.franchise@reedexpo.fr](mailto:service-technique.franchise@reedexpo.fr)